

Secret des sources : pourquoi Clément Weill-Raynal est-il le seul à ne pas pouvoir compter sur la vigilance médiatique ?

"En vertu de la loi sur la protection des sources des journalistes, je n'avais pas à informer ma direction que j'étais l'auteur des images", s'est défendu le journaliste de France 3 Clément Weill-Raynal, auteur du film sur le Mur des cons du Syndicat de la magistrature, diffusé sur Atlantico.fr.

Avec Gilles-William
Goldnadel

Mur des cons (suite) : Clément Weill-Raynal, sanctionné par la direction de France télévision. Celui-ci a écopé d'une mise à pied privative de salaire de huit jours, assortie d'une menace de licenciement, en cas de réitération. Celui-ci refuse toute sanction.

Lors du conseil de discipline qui l'a sanctionné et qui lui reprochait d'avoir caché à sa hiérarchie qu'il était l'homme qui avait permis au public de révéler les détestations sélectives du Syndicat de la magistrature, le journaliste a excipé de la loi de 2010 qui protège, de manière absolue, le secret des sources, sauf en cas d'impératifs exceptionnels.

Le chroniqueur judiciaire de France 3 a fait valoir que dans le climat de haine qui prévalait, avec une CGT qui voulait sa tête et un Syndicat National des Journalistes qui allait se déclarer solidaire du Syndicat de la magistrature la nécessaire protection de l'auteur du document incriminé qu'il était n'avait rien de platonique.

Au moment où ces lignes sont écrites, seul celui qui a révélé les turpitudes d'un syndicat donneur de leçons de vertu a été condamné.

Pendant ce temps, les maçons du mur des cons ont été élargis par le Conseil Supérieur de la magistrature avec l'hypocrite bienveillance de Mme Taubira qui avait endormi auparavant la représentation nationale.

Bien entendu, les procédures d'injures et de destruction de preuves diligentées à l'encontre des magistrats vont se poursuivre.

Les « lanceurs d'alerte » de Snowden à Assange (à qui le Monde a ouvert généreusement ses colonnes cette semaine) font l'objet d'une compréhension particulière à gauche, quand bien même ils ont enfreint gravement le droit.

La loi sur le secret des sources fait l'objet d'une vénération quasi religieuse. Le Monde l'a encore invoquée récemment à l'encontre d'un juge instruction.

Nul ne reproche aujourd'hui au journaliste de France 3, sanctionné par une direction terrorisée par la CGT, la moindre infraction légale.

Allez savoir pourquoi, force est de constater que la gauche journalistique, habituellement prompt à monter sur ses ergots pour défendre un confrère dans la peine, n'a fait de cette affaire, ni un psychodrame, ni un drame, ni un scandale, ni même un problème.

À peine un sujet de dérision à l'encontre d'un journaliste libre.